

**ALLOCUTION DU DR BERNARD ZOBA, COMMISSAIRE CHARGE DES
INFRASTRUCTURES ET DE L'ENERGIE AU NOM DE SON EXCELLENCE LE
PROFESSEUR ALPHA OUMAR KONARE, PRESIDENT DE LA COMMISSION DE
L'UNION AFRICAINE A L'OCCASION DE LA CONFERENCE SOUS-
REGIONALE SUR LA MUTILATION GENITALE FEMININE**

DJIBOUTI, 3 FEVRIER 2005

Excellences,
Mesdames et Messieurs,

J'ai l'insigne honneur et le privilège de m'adresser à vous au nom du Président de la Commission de l'Union Africaine, Son Excellence Professeur Alpha Oumar KONARE, et à mon nom propre, à l'occasion de la tenue de la Conférence sous-régionale sur la mutilation génitale féminine. Le Président de la Commission m'a chargé de trois tâches : D'abord, de présenter ses excuses pour n'avoir pas pu être personnellement présent, ensuite d'exprimer sa gratitude aux organisateurs de la Conférence pour avoir associé l'Union Africaine à cette initiative et enfin de souhaiter à tous les participants pleins succès dans leurs travaux.

J'ai écouté avec attention les débats qui ont eu lieu jusqu'à présent. Je suis donc bien conscient que beaucoup de ce qui devait être dit, a été et ce, par des personnalités plus compétentes que moi dans le domaine et donc mieux à même d'en parler. Je voudrais néanmoins partager avec vous quelques réflexions et clarifier certaines questions. Aussi, j'en appelle à votre compréhension si je reviens sur des questions qui ont déjà été examinées. Je vais aborder la question du point de vue de l'Union Africaine en sa qualité de premier organe de décision du continent.

Mesdames et Messieurs,

Il n'est pas réjouissant de savoir que selon l'OMS, des millions de femmes et de filles ont subi la mutilation génitale féminine, et que près de deux autres millions en sont menacées chaque année. Au contraire, c'est une source de grande préoccupation, non seulement parce que la MGF constitue une atteinte à la dignité, une violation de l'intimité et de l'intégrité corporelles ainsi que des souffrances inouïes et un grand danger pour la santé, mais aussi parce que la MGF est un moyen tout indiqué et un puissant mécanisme de transmission de la maladie mortelle du VIH/SIDA.

Notre organisation continentale a été saisie de la question de la MGF depuis déjà quelques temps : d'abord en tant qu'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) puis en tant qu'Union Africaine (UA). Elle a mis en place divers cadres juridiques et stratégiques en vue de protéger et de promouvoir les droits des peuples du continent, dont :

- La Charte Africaine des Droits de l'homme et des Peuples de 1981 qui reconnaît, consacre et protège les droits humains des individus. Aujourd'hui, personne ne peut sérieusement et honnêtement soutenir que le droit à l'intégrité corporelle et à ne pas subir de MGF n'est PAS un droit humain ;

- Le Protocole à la Charte Africaine des droits de l'homme et des peuples relatifs aux droits des femmes en Afrique, adopté par la deuxième Session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement en juillet 2003 à Maputo, qui prévoit une liste exhaustive des actions

concrètes pouvant et devant être effectivement prises pour éradiquer la violence contre les femmes et les pratiques traditionnelles néfastes y compris la MGF ;

- La Charte Africaine des Droits et du bien-être de l'enfant de 1990 qui condamne fermement toute pratique nuisible pour la santé et le bien-être de l'enfant et met en place la Commission Africaine des droits et du bien-être de l'enfant qui est chargée de coordonner la mise en œuvre de cette Charte ;

- La Déclaration d'Abuja et le Plan d'action sur le VIH/SIDA, la tuberculose et les autres maladies infectieuses connexes adoptés en l'an 2001, qui protègent les droits sociaux et le droit à la sexualité des femmes et des filles, notamment contre les pratiques traditionnelles et culturelles néfastes qui prédisposent à l'infection par le VIH/SIDA et aux autres maladies. Etant donné l'émergence du VIH/SIDA, nous ne pouvons plus parler seulement de mal psychologique et psychique infligé aux femmes et aux enfants mais plutôt de leur propre survie ;

- La réunion des Ministres de la Santé tenue en 2003 à Tripoli, qui a examiné le Rapport Mondial sur la violence et la santé, et réitéré que la mutilation génitale féminine est un acte de violence à l'encontre des femmes et des filles qu'il faudrait éliminer.

Mesdames et Messieurs,

C'est pour les raisons que voilà qu'à l'Union Africaine, nous nous félicitons du fait que les engagements pris par nos Etats Membres sont traduits en actes concrets. C'est également pourquoi, il est réconfortant pour nous, de voir le Protocole relatif aux droits des femmes, au centre des préoccupations de cette Conférence. Par conséquent, nous espérons très sincèrement qu'une initiative de ce genre pourra insuffler un nouveau souffle qui permettra aux femmes et aux filles, de jouir d'une vie meilleure et du respect de leur dignité humaine à travers l'ensemble du continent.

La question que nous devons nous poser est la suivante : Nous avons déjà évoqué la question, pourrions-nous à présent passer aux actes ? Cela est d'autant plus important que les lois et les déclarations ne se traduisent pas nécessairement dans l'immédiat, sans d'autres mesures, en acquis et en améliorations concrètes sur le terrain. En effet, même si les chefs d'Etat et de Gouvernement ont doté le continent d'instruments juridiques et politiques de lutte contre la mutilation génitale féminine (MGF), ces instruments n'auront force de loi que lorsqu'ils auront été signés et ratifiés par le nombre requis des Etats Membres. Par ailleurs, dans plusieurs juridictions, même après signature et ratification, des mesures juridiques supplémentaires sont requises pour que ces instruments fassent partie intégrante des systèmes judiciaires nationaux. C'est la raison pour laquelle nous sommes préoccupés du fait qu'il n'y ait que très peu d'Etats Membres qui aient ratifié le Protocole relatif aux droits des femmes. Cela explique également pourquoi l'Union Africaine a lancé une campagne d'envergure pour l'obtention du nombre requis de signatures et de ratifications afin que le Protocole entre en vigueur.

A l'Union Africaine, nous avons accepté volontiers le défi que pose la MGF et avons démontré qu'il est possible d'inverser la tendance avec de la volonté. L'un des moyens de lancer le processus est exactement ce que le Gouvernement et le Peuple de Djibouti font sur cette importante question à savoir, signer et ratifier le Protocole. Je voudrais par conséquent saisir cette occasion pour lancer un appel à tous les Etats Membres de l'Union Africaine pour qu'ils intensifient leur campagne en faveur non seulement de la signature et de la ratification du Protocole, mais aussi de sa mise en œuvre.

Mesdames et Messieurs,

C'est pourquoi je suis fier d'avoir été désigné pour recevoir les instruments de ratification de la République de Djibouti, du Protocole à la Charte Africaine des droits de l'homme et des peuples relatifs aux droits des femmes en Afrique. Cela montre l'importance qu'accordent le Premier Ministre, le Gouvernement et le peuple de Djibouti, aux engagements qu'ils ont pris en fonction des normes approuvés au plan continental.

Je voudrais formuler deux remarques, la première est de réitérer le fait qu'en dernière analyse, la MGF est pratiquée dans les Etats et les communautés où elle se transmet de génération en génération. Par conséquent, c'est au sein des Etats et des communautés que peuvent s'opérer de véritables réformes. Cela étant, nous ne pouvons éradiquer ces pratiques dangereuses sans l'engagement personnel, l'information, l'éducation et la participation des Communautés au processus. Il s'avère en outre très important de changer l'état d'esprit de nos chefs traditionnels pour en faire des agents du changement. L'on insistera jamais assez sur le rôle des médias à cet effet. La traduction en résultats concrets, des lois et des discours sur les droits de l'homme et l'importance de la vie quotidienne du peuple, demeurent un défi majeur.

En second lieu, il faut reconnaître que nos partenaires et nous-mêmes avons fait des progrès significatifs dans ce domaine. Comme nous l'avons déjà mentionné, l'OUA/UA a toujours exprimé ses vives préoccupations quant aux conséquences physiques, sociales et psychologiques des MGF sur les femmes. A cet égard, nous avons travaillé avec divers partenaires, notamment les bailleurs de fonds, le système des nations Unies, les ONG et les organisations de la société civile pour mettre un terme aux MGF et aux pratiques nuisibles à la santé. Cette coopération nous a permis d'avoir une base d'action commune, d'élargir nos objectifs et d'être plus efficaces. Nous avons pu améliorer ainsi le sort de millions de personnes sur le continent Africain.

Je vous remercie de votre attention.